

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Béatrice BON, Nathalie HAILLEZ

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD
Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI
Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH
Fabienne LEBE, pouvoir à Jean-Luc MOLLARD

Absent : Célien PARISI

DELIBERATION N° 04/2023 – SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN SUITE AUX INTEMPERIES DE DECEMBRE 2021

Vue la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan DEL-2022-0008 du 31/01/2022 autorisant la mise en place d'un fonds de concours à destination des communes sinistrées suite aux intempéries de décembre 2021.

Vu l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales relatif aux fonds de concours

Considérant les dégâts survenus sur la commune les 29 et 31 décembre 2021 à savoir des débordements torrentiels et ruissellements ayant provoqué des glissements de terrain et dégâts de voirie sur le massif de Bramefarine

Considérant que ces dégâts n'entrent pas dans le champ d'indemnisation de la garantie catastrophes naturelles ;

La commune d'Allevard sollicite l'attribution d'un fond de concours auprès de la communauté de communes du Grésivaudan.

Le montant de ce fonds n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune conformément au plan de financement ci-dessous :

Montant des dépenses : 403 342 € (HT)
Dotation Evènements climatiques : 92 033,93 €
Dotation départementale : 80 668 €
Fonds de concours intercommunal : 115 320 €
Participation de la commune : 115 320,07 €

Ainsi, Monsieur le Maire propose de demander un fonds de concours à la Communauté de communes du Grésivaudan en vue de participer au financement des travaux de remise en état de la voirie impactée à hauteur de **115 320 €**

La présente proposition a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources du 27 février 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution du fonds de concours susvisé auprès de la Communauté de communes du Grésivaudan
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sidney REBBOAH

